

Conditions complémentaires de nos conditions générales de vente pour la période de pandémie de Covid-19

1. Les directives suivantes viennent compléter nos conditions générales de vente (mise à jour : 03/2015), en particulier sur le plan des mesures sanitaires et d'hygiène incluant les règles de distanciation physique et les limitations pour la protection de nos hôtes et visiteurs ainsi que de nos collaborateurs.

Au niveau de base (conformément aux conditions définies par le décret relatif au coronavirus du land de Bade-Wurtemberg), l'accès et le séjour au sein de notre complexe hôtelier est limité aux personnes considérées comme vaccinées, guéries ou testées. Les justificatifs afférents conformes aux lois nationales et régionales actuellement en vigueur doivent être présentés sous un format vérifiable lors du premier accès, et de manière récurrente en cas de séjour prolongé. Si nous venions à passer au niveau d'alerte ou d'alarme, l'accès restera possible pour les personnes vaccinées ou guéries, mais les personnes testées ne se verraient accorder l'accès qu'avec un test PCR (niveau d'alerte), voire se verraient refuser l'accès (niveau d'alarme).

Des règles de conduite et des mesures d'hygiène spécifiques pour la prévention des infections s'appliquent à tous les hôtes de l'Hotel-Resort au cours de leur visite. Il est important de veiller à un lavage régulier et minutieux des mains avec du savon et de l'eau. Les personnes à partir de 6 ans révolus doivent obligatoirement porter un masque chirurgical dans toutes les zones et voies de circulation situées dans des espaces clos, en particulier dans les zones d'entrée, les couloirs et escaliers, les espaces couverts ainsi que dans les autres espaces où cela est explicitement édicté. Cette obligation ne s'applique pas en cas d'intolérance du masque pour des raisons médicales ou autres raisons impérieuses. Les consignes d'hygiène et les limitations d'accès sur place doivent être observées et seront supervisées.

Il faudra tousser ou éternuer dans son coude en recouvrant bien la bouche et le nez.

Il faut impérativement respecter dans l'intégralité de l'Hotel-Resort une distance physique minimum de 1,5 mètre par rapport aux autres visiteurs/hôtes. La formation de groupes ou de rassemblements doit absolument être évitée.

Les règles de distanciation susmentionnées sont également et à plus forte raison valables dans les espaces de la réception, aux caisses et aux files d'attente, aux buffets, dans les espaces sanitaires, devant et à l'intérieur des boutiques ainsi que de toutes les installations des restaurants des hôtels.

Les directives et réglementations de distanciation qui sont matérialisées entre autres par des pictogrammes, des traçages linéaires et des marquages doivent être observées impérativement. Ceci vaut également pour les directives spéciales de distanciation et de capacité. Veuillez suivre systématiquement les consignes de notre personnel.

Dès qu'un paiement est effectué, les moyens de paiement sans contact devront être privilégiés dans la mesure du possible.

2. Veuillez vous assurer de votre état de santé avant de séjourner au sein de notre Hotel-Resort.

Les personnes ayant eu un contact au cours des 14 derniers jours avec une personne infectée par le SARS-CoV 2 et qui ne disposent pas d'un résultat de test négatif au coronavirus délivré par un centre de dépistage agréé n'ont pas le droit d'accéder à l'Hotel-Resort. Les personnes ayant de la fièvre, présentant des symptômes de refroidissement, des symptômes d'infection des voies respiratoires ou une température élevée n'ont également pas le droit d'accéder à l'Hotel Resort, vu qu'il convient de prévenir toute transmission du coronavirus dans le cadre d'un séjour à l'Hotel-Resort, et qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures permettant la protection de l'intégralité des visiteurs/hôtes. Dans le cas où une température élevée et/ou des symptômes de refroidissement et/ou des infections des voies respiratoires venaient à se déclarer chez des hôtes en cours de séjour dans notre Resort, nous sommes en droit dans



Conditions complémentaires de nos conditions générales de vente pour la période de pandémie de Covid-19

un premier temps d'isoler les visiteurs/hôtes concernés afin de procéder à des vérifications complémentaires ainsi que d'interdire la poursuite du séjour au sein de l'Hotel Resort, et ce en excluant toute prétention de remboursement des rétributions versées ou des frais de transport engagés. Ceci vaut également s'il s'avère que des visiteurs/hôtes ont été en contact avec une personne infectée par le SARS-CoV-2 au cours des 14 derniers jours

La condition préalable à une visite/un séjour au sein de notre Hotel-Resort est que vous nous indiquiez votre nom et prénom, la date ainsi que le début et la fin de la visite/du séjour et votre numéro de téléphone ou adresse, dans le but exclusif de mettre ces informations à la disposition des services de santé ou des autorités de police locales. Ces données seront effacées par nos soins quatre semaines après leur collecte. Les dispositions générales relatives au traitement des données personnelles restent inchangées.

3. Le cas échéant, certaines zones/installations de notre Hotel-Resort ne seront pas accessibles/utilisables. Certaines zones pourront être fermées ou peuvent fermer au cours de votre séjour à l'hôtel pour des raisons d'ordre hygiénique. Il est également possible que certaines zones de l'hôtel ne soient pas accessibles ou pas intégralement accessibles, et que celles-ci ferment au cours de votre séjour pour des raisons d'ordre hygiénique. Vous ne pourrez pas prétendre à un remboursement total ou partiel des rétributions versées dans ces cas.

4. Il est impératif de suivre à la lettre les consignes des membres du personnel, aussi bien pour les directives d'ordre hygiénique que les limitations d'accès. Si les espaces de restauration sont ouverts, les mesures d'hygiène et de distanciation indiquées sur place à chaque établissement de restauration, pouvant le cas échéant être complémentaires des mesures générales, doivent être observées à tout moment.

En cas d'infraction grave ou répétée à l'une et/ou à l'ensemble des directives et règles susmentionnées, nous sommes en droit de procéder à une rupture extraordinaire du contrat d'hébergement ainsi que, le cas échéant, d'émettre une interdiction d'accès permanente à l'encontre des contrevenants, et ce sans qu'ils puissent prétendre à un remboursement des rétributions versées.

5. En outre, le décret du gouvernement fédéral du Bade-Wurtemberg visant à endiguer la propagation du virus SARS-CoV-2 (Corona-VO) ainsi que le décret sur les restrictions de voyages de l'état allemand (Coronavirus - Einreiseverordnung) s'appliquent dans les versions actuellement en vigueur.

Mise à jour : octobre 2021, sous réserve de modifications.